

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 juin 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2023-2024**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Julien MATHOULIN	Délégué de la Commune de Jonzieux
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2023-2024

Territoires reconnus pour leur forte qualité environnementale, les Parcs naturels régionaux doivent continuellement concilier la préservation de ce caractère exceptionnel avec le développement des activités menées par leurs habitants comme les pratiquants occasionnels.

Parce qu'ils couvrent près du quart du territoire de la Région, ce rôle est d'autant plus indispensable pour la préservation des ressources de la région, qu'il s'agisse de biodiversité, d'eau, de forêt, de patrimoines, de paysages ...

Cette capacité à garantir conciliation et développement impose aux Parcs de déployer une importante mission d'éducation au territoire et à l'environnement, pour mieux les connaître dans leur complexité, et mieux les sauvegarder.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Parc naturel régional souhaite déployer son programme d'éducation au territoire auprès des écoles primaires du Parc du Pilat et de ses villes-portes.

Ce programme s'articulera sur de multiples thématiques : milieux naturels, énergie, biodiversité, patrimoine textile, agriculture...

Le déroulé de chaque séquence est adapté à l'âge des élèves.

À l'occasion des 50 ans du Parc, un temps ou une séquence sera dédiée à cet anniversaire. Cet évènement est en cours de construction.

Le budget prévisionnel permet de s'adresser à plus de 50 classes soit plus de 1 500 élèves.

A noter que, pour l'année 2024, les interventions dans 10 classes sur la thématique « le pastoralisme dans le Pilat » pourront être financés par ailleurs, via le plan pastoral de territoire (PPT).

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée au CPIE des Monts du Pilat (siège à Marliès), à l'Île du Beurre (siège à Tupin et Semons) et à Nature en Mont Pilat (siège à Chuyer), le coût de la prestation confiée à l'Office du Tourisme du Pilat (siège à Pélussin) et les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 45 000 € TTC qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 36 000 €
- Département du Rhône 3 000 €
- Autofinancement (dont mécénat) : 6 000 €

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 14 juin 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 juin 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Programme d'actions culturelles pour l'année 2024**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Julien MATHOULIN	Délégué de la Commune de Jonzieux
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Programme d'actions culturelles pour l'année 2024

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour de trois axes :

- La mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- L'accueil de résidences d'artistes,
- La mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

1. La saison culturelle « Champ Libre » : 5 dates de mai à octobre 2024

« Champ Libre » est un programme gratuit de spectacles, balades-découverte, dégustations et rencontres. Chaque date est organisée avec une commune et ses forces vives. La direction artistique du volet « spectacle » est assurée par un partenaire culturel reconnu pour ses capacités à concevoir, produire et diffuser un événement culturel.

Une au moins des 5 dates concernera une commune du Rhône et valorisera le patrimoine naturel afin de correspondre au souhait de la politique du Département du Rhône auprès de qui un dossier de demande de subvention serait déposé.

2. L'accueil de résidences d'artistes sur le Saint-Jacques de Compostelle

A l'issue de deux résidences artistiques :

- l'une qui accueille les artistes Eric tabucchi et Nelly Monnier pour la réalisation de « camera obscura » installées sur le chemin de St Jacques soit le GR®65.
- L'autre pour la création de l'œuvre d'art refuge créé à St Julien Molin Molette par Judith Nab dans le cadre de « Fenêtres sur le paysage »,

il sera nécessaire de promouvoir et faire vivre ces œuvres. Le Parc du Pilat au-delà de son accompagnement à leur réalisations et valorisera ces œuvres notamment par un événement culturel festif.

3. Festival du cinéma solidaire du Pilat 2024

Le festival est organisé depuis 2012 au cours du mois de novembre par un collectif Ciné-solidaire du Pilat animé par le Parc et qui comprend des cinémas et des médiathèques du territoire et de ses villes-portes. Le thème du festival reste centré sur la solidarité pour ainsi mettre en valeur des actions solidaires du territoire. Au programme : des cinés-rencontres, des expositions, des animations sans oublier l'ouverture du festival lors d'un bal solidaire.

Le budget prévisionnel

Le coût total de la mise en œuvre de ce programme est de 37 500 € et comprendra des dépenses liées à l'accueil artistique (dont temps de personnel du Parc), l'organisation d'animations, de dégustations et des frais liés à la communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €
- Autofinancement : 7 500 €

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....
Pour extrait certifié conforme
le 14 juin 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 juin 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Saint-Appolinard : projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Julien MATHOULIN	Délégué de la Commune de Jonzieux
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Commune de Saint-Appolinard : projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, il est proposé de retenir le projet de la Commune de Saint-Appolinard.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. Une étude confiée au SIEL précise qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations du Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 134 lampes (les 6 autres étant déjà équipées en leds car rénovées en 2022) et un point lumineux sera également supprimé.

L'économie financière liée à la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit de 6h sera maintenue et ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 4 105 €/ an. Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 14 640 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent à ce jour l'extinction de leur éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Appolinard pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 48 240 € HT. Une subvention régionale au taux de 50 % plafonnée à 15 000 € sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 14 juin 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 juin 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Convention entre le Parc du Pilat et Jean-Pierre HUGUET Éditions pour l'édition d'ouvrages

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Julien MATHOULIN	Délégué de la Commune de Jonzieux
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention entre le Parc du Pilat et Jean-Pierre HUGUET Éditions pour l'édition d'ouvrages

Une collection d'ouvrages siglée et identifiée "Patrimoines du Parc naturel régional du Pilat" a été créée en 2021, elle permet de valoriser les patrimoines du Pilat, dont le patrimoine textile.

Elle est le fruit d'une collaboration avec Jean-Pierre Huguet Éditions, seule maison d'édition du territoire du Parc, et fait l'objet d'une convention de co-édition aujourd'hui arrivée à échéance.

À ce jour, deux ouvrages ont vu le jour :

- réédition : *Saint-Julien-Molin-Molette et son patrimoine lié à l'industrie textile*
- édition : *Observer les paysages du Pilat – l'observatoire photographique des paysages*

Le récit de vie de Michel Linossier, ancien peignier, est quasiment finalisé.

D'autres ouvrages ont déjà été proposés au comité de lecture duquel des élus du Parc sont membres.

La convention signée entre le Parc et les Éditions JP Huguet doit être actualisée. Dans ce cadre, la question est posée du financement des opérations d'édition et de la participation financière du Parc dans cette collaboration.

Actuellement, l'engagement financier du Parc porte sur l'achat pour 500€ de chaque ouvrage édité. Cet engagement est sans commune mesure avec l'engagement financier supporté par l'éditeur lorsqu'il assume le rôle de Direction de collection (2 000€ pour la "ré-écriture" de l'ouvrage de Michel Linossier, prévisionnel de 15.000€ pour la ré-écriture et la mise en forme de l'ouvrage de Luce Chazalon). Ces engagements financiers sont considérés comme de l'investissement pour l'éditeur qui supporte l'essentiel des risques.

Au delà des 500 € de pré-achat, il est proposé dans le cadre de cette nouvelle convention que le Parc s'engage à rechercher, avec l'éditeur, des possibilités de financement autres, en particulier au travers du dispositif régional "Contrat de filière livre 2020 – 2023 – Maisons d'édition".

Afin d'éviter des procédures de révision trop lourdes, il est proposé que cette nouvelle convention soit signée pour une période de 3 ans, plutôt que pour une période annuelle.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le renouvellement de cette convention de partenariat et sur un accompagnement du Parc à la recherche d'autres financements.
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 14 juin 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX